

Compte rendu du Conseil d'école du 3 novembre 2025

Présents :

Madame TOURTELIER Directrice de l'école élémentaire, Madame BOUCHET-LANNAT Enseignante, Madame DELAGE Enseignante, Madame GUYOT Enseignante, Madame MAZZILLI Enseignante, Monsieur BONNET, Maire de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN, Madame LE BARRILLEC, adjointe aux affaires scolaires, Monsieur BOSSEZ, directeur Pôle Education et Jeunesse, Madame IBOUD, secrétaire service scolaire, Monsieur GAUDRON, directeur du périscolaire, Madame KURKEDEN Représentante des parents, Madame MANOUAR ZAMBELLI Représentante des parents, Madame DAMIEUX-V Représentante des parents, Madame BRISSON Représentante des parents, Madame VITTORIANO Représentante des parents, Madame CHAPUIS suppléante.

Excusés :

Monsieur LEDOUIT, Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription Grenoble 5, Madame GRIVAUD Enseignante remplaçante, Madame FOUREL Enseignante, Madame TEMPLIER Représentante des parents, Madame OUDART Enseignante.

Préambule :

Lecture du règlement intérieur du Conseil d'Ecole : rappel de la composition et des missions du conseil d'école

Présentation de la charte du parent d'élèves représentant et bienvenue aux nouveaux parents élus.

1) Présentation de l'équipe pédagogique et éducative, structure de l'école :

L'équipe pédagogique : 8 enseignantes et la directrice

Classe 1	CP	24 élèves
Classe 2	CP/CE1	22 élèves dont 7 CP
Classe 3	CE1/CE2	25 élèves dont 16 CE2
Classe 4	CE2/CM1	24 élèves dont 4 CM1
Classe 5	CM1	27 élèves
Classe 5	CM2	26 élèves

L'école dispose d'un effectif de 148 élèves. Sur les temps périscolaires 80-90 % fréquentent la cantine et plus de 40-50% le soir, (garderie du matin 10 élèves).

La structure des classes et la répartition des élèves de l'école sont définies par l'équipe enseignante. Aucune modification n'est possible à la demande des parents le jour de la rentrée.

Présentation du RASED et de l'équipe médico-sociale :

Le RASED : Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté se compose :

- D'une nouvelle psychologue scolaire Mme Marion ANDRÉ. Elle intervient à la demande des enseignantes pour réaliser des rendez-vous, des observations de classe et participer au suivi des élèves handicapés.

La psychologue scolaire : La psychologue scolaire aide à l'analyse de la situation particulière d'un enfant en liaison étroite avec la famille et les enseignants. Elle réalise des observations, des bilans et des suivis psychologiques, analyse et interprète les données recueillies. Il mène des entretiens avec l'enfant, les enseignants et avec les parents pour mieux comprendre la situation d'un élève, comprendre ce qui fait obstacle à l'appropriation des apprentissages et rechercher conjointement l'ajustement des conduites pédagogiques et éducatives.

- D'un Maître E (remédiation pédagogique), Mme Magali Maschio Esposito qui travaille en priorité pour le cycle 2 sur un grand secteur.

Le maître E intervient auprès de groupes d'élèves choisis en concertation avec l'équipe enseignante. Ce sont des élèves qui présentent des difficultés scolaires et qui pourraient tirer profit d'un travail en petit groupe réalisé par des enseignantes spécialisées. Les familles sont informées quand leur enfant participe à cet enseignement qui se déroule sur le temps scolaire.

Un groupe de CE2 va être pris en charge.

Le maître E : L'enseignant spécialisé chargé de l'aide spécialisée à dominante pédagogique apporte une aide aux élèves qui ont des difficultés avérées à comprendre et à apprendre dans le cadre des activités scolaires. Il s'agit, pour l'enseignant spécialisé, de prévenir et de repérer, grâce à une analyse partagée avec

l'enseignant de la classe ou l'équipe pédagogique du cycle, les difficultés d'apprentissage de ces élèves et d'apporter une remédiation pédagogique dans le cadre d'un projet d'aide spécialisée.

- D'un maître G (remédiation à dominante comportementale) principalement sur un autre secteur.

L'équipe médico-sociale se compose :

- Du médecin scolaire, le Dr Florence Launay. Son rôle consiste, à accompagner et conseiller les écoles et les familles dans le cadre de la mise en place des PAI ou pour toute situation médicale particulière. Le médecin scolaire est rattaché au CENTRE MEDICO SCOLAIRE de CROLLES

Pour le suivi des élèves en situation de handicap, l'école travaille aussi avec :

- Un enseignant référent qui fait le lien entre l'école et la maison du handicap (MDPH ou MDA), Mme Florence DOSSOU-BEAUMONT.
- Des AESH pour accompagner les élèves handicapés.

Cette année, il y a 6 élèves concernés et 3 AESH.

2) Résultat des élections des représentants des parents d'élèves élus :

Cette année : 241 inscrits, 194 votants soit **80.50 % de participation**. 14 bulletins étaient nuls. C'est un chiffre en baisse par rapport à l'année passée (28).

L'équipe des parents représentants s'est étoffée, ce qui est un signe d'intérêt pour la vie scolaire des enfants. Cette année, une charte des parents représentants a été rédigée en continuité avec la charte déjà existante à la maternelle. L'objectif est de clarifier le rôle et les contours des missions des parents élus.

Vote dématérialisé :

Le conseil d'école doit se prononcer quant aux modalités d'organisation des élections de la rentrée 2026. En effet, il sera possible d'effectuer ces élections de façon dématérialisée si le conseil d'école a approuvé cette modalité d'organisation.

Concrètement, il faudra trouver un opérateur (idéalement le même pour les écoles de la commune), qui servirait de support pour ces élections. Ce serait aux municipalités de financer l'application retenue.

Lecture de l'extrait « annexe technique au vote électronique » :

« Il appartient à chaque établissement scolaire de recourir aux services d'un prestataire fournissant une solution technique de vote électronique par internet. La mise en œuvre d'une solution technique locale de vote va générer un coût pour les communes et les EPLE. En effet, en l'absence de personnalité juridique des écoles, il appartiendra à la commune d'acquérir une solution technique de vote. Dans les établissements du second degré, il appartiendra à l'EPLÉ d'acquérir une solution technique de vote. »

Consultation :

Les parents sont d'avis de pouvoir effectuer ces élections de façon dématérialisée en raison du coût environnemental du papier utilisé sont favorables. Un mot dans le cahier de liaison serait selon eux, le meilleur moyen de communication pour prévenir les familles des nouvelles modalités de vote.

L'équipe enseignante est également favorable.

La mairie diffère sa réponse, car elle doit attendre une décision lors de la commission scolaire.

Le principe du vote dématérialisé est acté (décision de la commission scolaire du 10/11/2025)

3) Approbation du règlement intérieur de l'école et charte de la laïcité:

Le règlement intérieur de chaque école est conforme au règlement type départemental, lui-même conforme au règlement type des écoles défini au niveau national. Le règlement intérieur est donné à chaque nouvelle famille qui vient inscrire son enfant.

Un nouveau règlement type départemental est paru. La directrice a donc ajusté certains contenus du règlement intérieur. Ces points ont été envoyés en amont aux parents élus et sont présentés en séance. Les modifications sont validées par les membres du conseil d'école.

Adoption après modifications :

Le Conseil d'école a adopté le règlement intérieur à l'unanimité.

Il sera transmis à tous les parents par l'intermédiaire d'Educartable avec un coupon de bonne réception dans le cahier de liaison.

Il sera également affiché.

4) Evaluations nationales, vie de l'école:

Résultats des évaluations nationales :

Chaque famille a reçu les résultats individuels de son enfant. Des rendez-vous individuels ont été proposés lorsque les élèves apparaissent avec des fragilités et qu'il faut mettre en place dès le début de l'année des aides appropriées : APC, Soutien renforcé, PPRE, RASED, Stage de Remise à Niveau pendant les vacances scolaires. Si les difficultés persistent les familles pourront être à nouveau reçues lors de la transmission du livret scolaire du 1^{er} semestre.

Les réussites :

Cycle 2 :

CP : compréhension

CE1 : compréhension en lecture, dictée de syllabes, additionner, écrire des nombres, reproduire un assemblage

CE2 : comprendre un texte lu par l'enseignant, conjugaison, écrire et lire des nombres

Cycle 3 :

CM1 et CM2: bonne fluence et décodage

Les difficultés :

Cycle 2 :

CP : reconnaissance des lettres, résolution de problèmes, placement de nombres sur une droite graduée.

CE1 : dictée de mots, vitesse de lecture (mots et textes) avec de grosses différences entre les élèves, résolution de problèmes, soustraire, calculer mentalement, placer un nombre sur une droite

CE2 : comprendre un texte lu seul, grammaire, dictée de mots, vitesse de lecture, résolution de problèmes, poser calculer, calculer mentalement

Pour les CE2, les évaluations nationales montrent que certains élèves restent fragiles, surtout en compréhension de lecture et en grammaire. En maths, de nombreux élèves présentent des difficultés, dont 5 nécessitent un suivi particulier. Les parents des élèves les plus en difficulté ont été rencontrés et des dispositifs comme le PPRE, le RASED ou des demandes de bilan sont mobilisés. De manière générale, les connaissances des années précédentes doivent encore être consolidées, le CE2 joue un rôle important en tant que dernière année du cycle.

Cycle 3 :

CM1 : résolution de problèmes (mais avec des exercices peu représentatifs), droites numériques

CM2 : 16 élèves avec des fragilités, grammaire et compréhension de l'écrit, calculs mental, différentes représentations du nombre, et droite graduée.

Evaluation sont très tôt dans l'année, surtout pour les CP et CE1. En janvier les CP repassent les évaluations, ce qui permet de voir l'évolution des progrès.

Pour le Cycle 3, les évaluations en début d'année jouent un rôle de repérage rapide des difficultés.

Les réussites sont variables selon ce qui a été fait pendant l'été surtout pour les élèves fragiles.

Chaque année les enseignantes de CP font des réunions de liaison avec les grandes enseignantes de grande section de maternelle. Cela permet d'ajuster les compétences à travailler pour préparer au mieux les élèves à l'entrée au CP.

Réunions de rentrée

Chaque enseignante a reçu les parents en réunion de rentrée pour présenter le fonctionnement de l'école et de leur classe. Des difficultés ont été remontées lorsque les parents viennent avec leurs enfants lors de ces réunions : bruit quand les enfants attendent dans le couloir. Faire ces réunions plus tôt pour qu'elles se terminent à l'heure de fermeture de la garderie, occasionnerait des difficultés à être présent pour les familles qui travaillent. Un message sera transmis l'année prochaine pour inciter les familles à s'organiser pour éviter la présence des enfants.

APC/PACTE (activités pédagogiques complémentaires et soutien renforcé)

Les APC se déroulent essentiellement sur les temps de midi 11h30/12h. Les familles donnent leur accord par écrit.

Les enseignantes participent au PACTE et organisent des groupes de soutien renforcé, principalement en fin de journée de 16h30 à 17h30 ou également le midi. Les parents sont avertis et donnent leur accord.

Si les difficultés perdurent, les familles sont reçues par les enseignantes.

Poursuite du projet d'école actuel :

-Développer l'explicite à tous les niveaux de la démarche d'apprentissage, donc développer les compétences langagières pour conscientiser les processus d'apprentissages, les formuler.

-Découvrir des pratiques sportives : ski de fond, raquette, voile, natation et autres sports en lien avec l'ASPTT, progression selon l'âge des élèves.

Voile : budget a fortement augmenté à Charavines. Une demande est en cours pour le Bourget.

-Mettre en œuvre un projet commun à toutes les classes : sensibilisation à l'environnement « Ecocitoyen », sorties natures, banque alimentaire, don du sang, ENS, recyclage/déchets, jardins, hôtels à insectes, oiseaux, St Maximin, tous à vélo, maison de retraite Noé.

-projet musical dans toutes les classes :

Projet de Batucada pour le cycle 3 sur une dizaine de séances par classe étalées de novembre à février tous les jeudis. Pas de restitution devant les parents. Pas de demande d'utilisation de la salle de spectacle de la commune en raison des difficultés logistique rencontrées ces deux dernières années. Pour le cycle 2, réalisation d'un montage vidéo sur la mise en musique et en image d'un album de jeunesse.

Vie de l'école :

Récréation : billes sur les temps scolaires.

5) Les projets et les budgets

Il y a différentes façons de financer les projets :

-la mairie : la présentation de certains projets et des budgets associés, sera soumis à validation de la mairie lors d'une prochaine réunion le 10 novembre.

-le Sou des écoles contribue également au financement de ces projets.

-la coopérative scolaire, par la participation des familles.

Les projets portés par l'équipe enseignante sont en lien avec le projet d'école à savoir :

-cycle ski de fond pour CM1 et CM2 et raquette CE1/CE2

-cycle voile pour les CM2

-sorties nature St Maximin et ENS CP, CP/CE1, CE1/CE2, CE2/CM1

-sorties : sciences, forêts etc... les familles seront informées via educartable selon les classes

-projet musical : financer les intervenants.

-ASPTT : financer les intervenants.

La mairie indique que les budgets sont identiques à ceux de l'année passée et sont conséquents par rapport à d'autres communes. C'est une année d'élections municipales, donc les demandes exceptionnelles seront peut-être mis en attente. Les budgets de fonctionnement sont maintenus à l'identique par rapport à l'année passée.

Les budgets proposés par les enseignants ont été acceptés par la commission du 10/11/2025

6) La sécurité et le PPMS (Plan particulier de mise en sûreté)

PPMS :

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs concerne les personnes et les biens. Il est élaboré pour tout établissement accueillant du public. Il définit en particulier les lieux de rassemblement, les locaux de confinement, le rôle et la place de chaque adulte en cas d'alerte.

Une brève présentation pour les familles est faite lors des réunions de rentrée.

Confinement : un exercice par an. Le rassemblement se fait dans les classes. Lors du confinement, les parents ne peuvent pas venir chercher les enfants. L'avertisseur sonore est une corne de brume et se distingue de l'avertisseur pour l'évacuation incendie (sirène).

PPMS/intrusion : un exercice a été mis en œuvre pour apprendre aux enfants à se cacher. Les familles ont

été prévenues et un document explicatif sur la conduite à tenir a été diffusée à cette occasion. Une alarme distincte est installée dans l'école. Les classes disposent de nombreux vitrages et certains sont sans stores.

Alarme incendie : trois exercices sont prévus par année. Le temps mis par les classes pour sortir et se regrouper par classe dans la cour est chronométré. Les élèves sont prévenus du moment auquel aura lieu l'exercice la première fois seulement.

Un premier exercice d'évacuation incendie a été effectué et s'est bien déroulé dans les temps impartis.

7) Le périscolaire

Un nouvel animateur, Michel. Bon retour des familles.

Les prochains conseils d'école :

Les points suivants sont proposés au prochain conseil : **les nouveaux programmes, pHare.**

Organisation des prochains conseils : **choix des horaires.**

Les avis sont partagés en ce qui concerne l'heure de début des conseils.

Afin que chacun puisse avoir un horaire qui lui convienne, il a été décidé que le 1er conseil ayant commencé à 17h30, le suivant sera à 18h. L'horaire du dernier sera décidé au prochain conseil.

Les prochains conseils auront lieu le 24 février à 18h et le 18 juin (heure à préciser).

Signature des secrétaires de séance :

Mme Mazzilli
enseignante

Mme Manouar Zambelli
représentante
des parents d'élèves

Présidente de séance, Madame TOURTELIER, directrice :

